



BULLETIN MUNICIPAL n° 353

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL *Lundi 18 Février 2013*

E-mail : secretariat@epierre.fr - Courriel maire : mairie@epierre.fr

Site Internet : www.epierre-savoie.com

Présents : Mmes ANDRE Annie, CIMETTA Hélène, VOTTA Sylvine, Mrs REFFET Jean-Luc, ACHARD Alain, BOUVIER Jean, COMBET Jean-Paul, PERRIER Christian, FONTAINE Jean-Marie, MARTINEZ Jackie, CONTI Sylvain

Absents excusés : Messieurs MONDET Jean-Louis, CHARMET Julien, RENAUD Christian

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur Le Maire donne lecture des principes de la réforme scolaire et des différents aménagements du temps possibles. Mme Cimetta – Première Adjointe – donne lecture d’une lettre de Madame La Directrice de l’école d’Epierre et des enseignantes à ce sujet. Après discussion, **le Conseil Municipal, à l’unanimité, demande le report de la réforme à la rentrée scolaire 2014** concernant la mise en place de la réforme des rythmes scolaires comme l’ont déjà décidé toutes les communes du canton.

AMENAGEMENT PLACE DE LA MAIRIE

Monsieur ARON Christophe (Cabinet ALTITUDES VRD) est intervenu à la demande de Monsieur Le Maire afin de présenter le projet d’aménagement de la Place de La Mairie.

Proposition 1 : terre-plein central arboré avec déplacement du Monument Aux Morts

Proposition 2 : maintien du Monument Aux Morts avec 2 zones pavées et arborées (Monument et Bassin). Dans l’éventualité d’un déplacement du Monument aux Morts, la décision serait prise après concertation avec Les Anciens Combattants.

EXTENSION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE MAURIENNE

Monsieur Le Préfet a présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (C.D.C.I.) une modification du schéma départemental afin d’intégrer la commune d’Epierre à la Communauté de Communes Porte de Maurienne. Le CM, en date du 3 Décembre 2012, a voté (unanimité moins 1 abstention) le rattachement à la Communauté de Communes intégrant les 11 autres communes du canton.

Ce projet a été adopté à l’unanimité par la C.D.C.I.

De ce fait, Monsieur Le Préfet a transmis, à titre de notification, le projet d’arrêté portant extension de périmètre de la C.C.P.M. à la commune d’Epierre et sollicite un nouvel accord du CM.

Accord du CM avec 12 voix Pour et 1 Abstention pour le rattachement de la Commune d’Epierre à la Communauté de Communes Porte de Maurienne.

TAXE D’AMENAGEMENT

La loi des Finances Rectificative du 29 Décembre 2012 prévoit la modification du champ des exonérations facultatives votée par la Collectivité notamment les aires de stationnement intérieures.
Après explications données par Jean-Luc Reffet, **le Conseil Municipal décide d'exonérer totalement les aires de stationnement intérieures sur le territoire de la Commune avec 12 voix Pour et 1 abstention.**

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Le SPM (Syndicat du Pays de Maurienne) propose d'accompagner la commune dans le cadre de cette procédure, moyennant une compensation financière dans l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde.
Le Conseil Municipal décide de reporter le vote à un conseil ultérieur.

ECOLE AIGUEBELLE – DEMANDE DE SUBVENTION CLASSE DE DECOUVERTE

La Commune d'Epierre ayant sa propre école et ayant donné des dérogations (à la demande des parents) pour que des enfants de la commune soient scolarisés à Aiguebelle, il était bien mentionné que la commune n'interviendrait pas dans la prise en charge des frais inhérents à leurs scolarisation.

Le Conseil Municipal avec 12 voix Contre et 1 abstention refuse d'accorder une subvention à l'école primaire d'Aiguebelle

SOU DES ECOLES : DEMANDE DE SUBVENTION

Le Sou des Ecoles renouvelle sa demande de subvention pour financer le projet danse de l'école qui s'inscrit dans la continuité des deux années précédentes. Le montant demandé est de 1 300 €.

Vote Pour à l'unanimité pour un montant de 1 300 €.

CONVENTION D'ASSISTANCE JURIDIQUE FIDAL

Monsieur Le Maire propose de reconduire la convention d'assistance juridique avec la société FIDAL à l'identique des années précédentes.

Accord du CM à l'unanimité.

ONF : PROGRAMMATION TRAVAUX ANNEE 2013

Monsieur Le Maire donne lecture des devis de l'ONF pour l'année 2013.

AACA ET AACA ENFANCE JEUNESSE : CONVENTION 2013

L'AACA demande une subvention à la commune à hauteur de 3 060 € pour l'AACA et 2 040 € pour l'AACA Enfance Jeunesse.

Accord du CM à l'unanimité pour les montants demandés.

ACHAT TERRAIN

Monsieur Le Maire explique au CM sa rencontre avec Monsieur PICOLLET, propriétaire d'un terrain au lieu-dit « Les Moulins », afin de lui faire une proposition d'achat pour un montant de 65 000 €.

Le Conseil Municipal, après discussion, vote à l'unanimité Pour l'achat du terrain et donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour finaliser l'acquisition de la parcelle.

TRAVAUX :

- Ecole : aménagement à prévoir pour l'accueil en primaire d'une enfant handicapée. Le dossier est en cours et est suivi par Christian PERRIER.
- Bornes Place Charvin : les dernières bornes vont être placées.
- Mur du Mollard : les travaux vont commencer.

AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur BLANCHOZ Benoît demande un emplacement sur une place communale pour vendre des poulets, frites, snack, etc. les mardi matin et soir. Accord du CM.
- Mmes PIETREMONT Corine et LOVATO Véronique demandent un emplacement le mardi soir pour vendre des pizzas. Accord du CM.
- Lecture par Monsieur Le Maire de différents courriers.
- Dématérialisation des paies (télétransmission à la Trésorerie).

La séance est levée à 21 h 00 minutes

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL *Mardi 9 Avril 2013*

E-mail : secretariat@epierre.fr - Courriel maire : mairie@epierre.fr

Site Internet : www.epierre-savoie.com

Présents : Mmes ANDRE Annie, CIMETTA Hélène, VOTTA Sylviane, Mrs REFFET Jean-Luc, ACHARD Alain, BOUVIER Jean, COMBET Jean-Paul, PERRIER Christian, FONTAINE Jean-Marie, CONTI Sylvain, MONDET Jean-Louis, RENAUD Christian,

Absents excusés : Messieurs MARTINEZ Jackie, CHARMET Julien,
Monsieur MARTINEZ Jackie a donné pouvoir à Monsieur CONTI Sylvain.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

Les résultats d'exécution du budget principal et des budgets comptablement rattachés commentés par Monsieur REFFET Jean-Luc se présentent ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL		RESULTAT DE CLOTURE
	Investissement	79 220.58 €
	Fonctionnement	524 717.73 €
	Résultat de clôture	603 938.31 €
COMPTE ADMINISTRATIF CCAS		
	Investissement	0.00 €
	Fonctionnement	1 522.02 €
COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT HAUTS DU CLOS		
	Investissement	0.00 €
	Fonctionnement	0.00 €
COMPTE ADMINISTRATIF EAU		
	Investissement	2 006.86 €
	Fonctionnement	134 545.86 €
	Résultat de clôture	<u>136 552.72 €</u>
SOIT UN RESULTAT GLOBAL D'EXECUTION 2012		740 491.03 €

Les comptes administratifs traduisent la gestion du Maire, ce dernier quitte la salle pour laisser l'ensemble du Conseil Municipal voter et se prononcer à l'unanimité.

BUDGETS 2013

Monsieur REFFET Jean-Luc indique que ces budgets ont été établis en trois étapes :

- Une première phase préparatoire réunissant le Maire, les adjoints où sont abordées les priorités d'investissement ;
- Une deuxième phase où la Commission des Finances valide ou corrige les options choisies, établit le budget et propose l'évolution du prix de l'eau, de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM) et les taux des impôts locaux.
- Une troisième phase pour valider les écritures et affectations comptables notamment l'imputation analytique de l'exécution du budget de l'année précédente.

La présentation en Conseil Municipal est l'aboutissement de ces étapes qui doivent faire l'objet d'un vote pour approbation.

Trois budgets sont présentés :

BUDGET GENERAL 2013 (Budget principal)

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENTS	969 718.00 € [2]	969 718.00 € [1]

(1) dont 563 949 € provenant de la section fonctionnement
76 480 € de subventions départementales et régionales
60 000 € du FCTVA

(2) investissements principaux prévus :

Entrée Nord	125 000 €
Mairie (+ place de la Mairie)	400 000 €
Remboursement capital emprunts	118 166 €
Enfouissement réseaux secs	35 000 €
Achat local technique	128 000 €
Aménagement local technique	25 000 €
Mur du Mollard	25 000 €
Toit Eglise	15 000 €
Clôture Chant des Pics	2 500 €
Protection Torrent Moulin	12 500 €
Mobilier Salle des Fêtes et Bibliothèque	7 200 €

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 424 690.00 € .(1)	1 424 690.00 € .(2)

(1) dont **563 949 €** affectés à la section investissement

(2) dont **693 895 €** contribution directes et dotation de l'état (dont 339 201 € résultant des seuls impôts locaux votés par la Collectivité)
122 500 € revenus bâtiments
56 155 € droit d'eau CNR
68 000 € taxe ordures ménagères

BUDGET CCAS 2012

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENTS	0.00 €	0.00 €
FONCTIONNEMENT	1 522.00 €	1 522.00 €

BUDGET EAU 2011

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENTS	167 213.00 €	167 213.00 €
FONCTIONNEMENT	70 668.00 €	70 668.00 €

Investissements principaux prévus :

- Fontaines cimetière	5 400,00 €
- Poteaux incendie	8 000,00 €
- Captage du château	30 000,00 €
- Schéma directeur	83 550,00 €
- Conduite Entrée Nord	30 000,00 €

TARIF de l'Eau pour 2013 :

- Résidence principale	111.73 €
- Résidence secondaire	75.85 €
- Local profession libérale	111.73 €

- Commerce 145.55 €
- Point d'eau supplémentaire pour divers usages 75.85 € (agricole, propriété etc.)
- Entreprise en Z.I. disposant de compteurs, le m3 : 1,64 €

Précisions complémentaires sur le mode de calcul :

Les logements de fonction sont comptabilisés en sus des commerces ou des locaux professionnels.

Dans l'éventualité de maison unifamiliale, il y a plusieurs redevances dès l'instant que les appartements sont indépendants (cuisine + sanitaires indépendants) même si un seul compteur électrique demeure pour l'immeuble.

Entreprises industrielles disposant de compteurs : GMS, JEMAPLAST, EOLANE, THERMPHOS et TRANSGOURMET.

TAUX DES IMPOTS LOCAUX

Monsieur Jean-Luc REFFET rappelle que les taux des impôts locaux de la Commune sont très modérés par rapport aux communes du canton et de la Savoie. L'effort fiscal calculé par les services de l'état demandé aux contribuables Epierrains est un des plus faibles de SAVOIE (0,666988 pour 0,961578 pour la moyenne des communes de cette taille).

	<u>Nouveaux taux</u>	<u>Département</u>
Taxe habitation	10.53 %	17.30 %
Taxe foncière	11.97 %	20.78 %
Taxe foncière non bâtie	53.34 %	95.45 %
C.F.E (Contribution foncière des entreprises)	24.02 %	29.91 %
TEOM	9.10 %	

Les quatre budgets sont mis au vote et adoptés à l'unanimité.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS : montant global **15 725 €** réparti comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTION 2012
AACA AIGUEBELLE	2 040 €
AACA AIG. ENFANCE JEUNESSE	3 060 €
ADMR AIGUEBELLE	700 €
ADMR EPIERRE	1 000 €
ADMR TRAVAILLEUSES FAMILIALES	300 €
ALZHEIMER SAVOIE	100 €
ANCIENS COMBATTANTS	250 €
CINEBUS	100 €
ASE (ASSOCIATION SPORTIVE EPIERRE)	555 €
ASSOCIATION USAGERS LIGNE 53	200 €
CHORALE LA LAUZIERE	250 €
CLUB MONTJOIE	1 380 €
COMITE DES FETES EPIERRE	1 000 €
DIABETE 73	100 €
TTC LA CHAMBRE EPIERRE	300 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	420 €
LES LUTINS SOU DES ECOLES	2 300 €
MAURIENNE BASKET	250 €
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	370 €
SEL SPORT EPIERRE LOISIRS	300 €
SOCIETE DE CHASSE	750 €
BIBLIOTHEQUE	600 €

CLOTURE BUDGET LOTISSEMENT « LES HAUTS DU CLOS »

Monsieur REFFET rappelle au Conseil que le budget annexe « Lotissement Les Hauts du Clos » a été ouvert par délibération afin de répondre à la construction du lotissement et budgétiser les dépenses et recettes afférentes à la mise en place et vente des parcelles. Compte-tenu que tous les lots ont été vendus, il est nécessaire de clôturer le dit budget. Il est à préciser que toutes les opérations comptables ont été réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2012. Le compte administratif 2012 ainsi que le compte de gestion 2012 dressé par le comptable public ont été votés et approuvés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **accepte** la clôture du budget annexe et **dit** que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget.

OUVERTURE BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT BEAUCHAMP »

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 28 mars 2013, la construction d'un nouveau lotissement nommé « BEAUCHAMP » est prévue pour l'année 2013. Pour ce faire, il est nécessaire d'ouvrir un budget annexe.

La création au 1^{er} janvier 2013 du budget annexe relatif à la création d'un nouveau lotissement sera dénommé « budget annexe Lotissement BEAUCHAMP ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal **approuve** l'ouverture du budget annexe « Lotissement Beauchamp ».

La séance est levée à 20 h 00 minutes.

DIVERS

Avis aux propriétaires de chiens :

Merci de ne pas laisser vos chiens faire leurs besoins n'importe où, notamment sur les pelouses communales, trottoirs et devant l'école.

COMITE DES FETES :

Les personnes intéressées pour faire partie du Comité des Fêtes d'Epierre peuvent se faire connaître auprès de **Pascal PERRI au 06.30.58.36.70.**

CLUB MONTJOIE :

BIEN GERER SON STRESS

Le mercredi 24 avril, salle des fêtes d'Epierre, à 19 h, s'est tenue, à l'initiative du Club des Aînés, une réunion d'information en présence d'une vingtaine d'auditeurs.

Le Docteur Georges BAVEREL et Pierre DUCRET, tous 2 retraités, membres du Conseil d'administration de la Fédération des Aînés de Savoie, et chargés de la commission « Prévention, Santé, Sécurité », ont, au cours d'une conférence de près d'une heure et demie, présenté le stress, ses symptômes et ses manifestations. Puis ils ont montré que la pratique régulière de la respiration profonde était un moyen de lutte efficace contre ce mal-être si présent dans nos vies.

L'auditoire attentif et participatif, a pu dialoguer avec les animateurs.

Des livres pouvaient être consultés, un test de cohérence cardiaque grâce à un logiciel accessible à tous, a pu être réalisé par les volontaires.

Une documentation sera à la disposition de tous à la bibliothèque et à la mairie.

N'hésitez pas à les consulter.

Le Maire
Jean BOUVIER



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'JB', is written next to the official seal.

INFORMATIONS DIVERSES

Dans le cadre de l'aménagement de la Place de la Mairie, doit-on déplacer le monument aux morts ? Cet aménagement doit être validé par un large consensus des Epierrains.

Pour recueillir vos avis, une réunion aura lieu le mardi 28 mai 2013 à 10 h 00 à la Salle des Fêtes.

DECHETTERIES

BONVILLARET – lieu-dit « La Folesse »

Mardi, mercredi, samedi de 14 h 00 à 17 h 00.

Vendredi de 9 h 00 à 12 h 00

ST LEGER – lieu-dit « La Fassire »

Jeudi de 14 h 00 à 17 h 00

Samedi de 9 h 00 à 12 h 00

ATTENTION – FERMETURE POUR TRAVAUX A PARTIR DU 15 JUIN 2013

LA CHAMBRE – lieu-dit « Le Bugeon » (tel : 06 78 75 03 71)

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, samedi de 9 h 00 à 12 h 00

Vendredi de 15 h 00 à 18 h 00

ST ETIENNE DE CUINES – lieu-dit « Les Iles » (tel : 06 78 75 03 71)

Lundi, mercredi de 15 h 00 à 18 h 00

Samedi de 13 h 00 à 16 h 00

IL EST INTERDIT de déposer vos encombrants en bord de route. **MERCI** de les emmener en déchetterie aux horaires ci-dessus.

RAPPEL

TROUBLES DE VOISINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage faisant appel à l'utilisation d'appareils à moteur thermique ne sont autorisés qu'aux heures suivantes :

Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30

Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Application arrêté préfectoral bruit du 9.01.1997

BRULAGE DES VEGETAUX

Le brûlage des végétaux à l'air libre est interdit sur le territoire communal.

DIVAGATION DES CHIENS

Tout propriétaire de chien doit tenir son animal en laisse sur les voies, parcs et jardins publics, et à l'intérieur de l'agglomération

(arrêté du maire du 30.09.2008)

VANDALISME

Une plainte sera systématiquement déposée à la gendarmerie pour toute constatation d'acte de vandalisme

APPEL AUX BÉNÉVOLES

ÉCOLE :

Pour les sorties piscine de l'école, il manque des bénévoles pour que toutes les classes concernées puisse s'y rendre. Merci de bien vouloir vous renseigner auprès des enseignantes pour les modalités.

BIBLIOTHÈQUE ET CINÉMA

La bibliothèque et le Cinébus recherche des bénévoles, merci de prendre contact auprès de la mairie.